



Compte-rendu de la CAPL n° 2 du 08/10/2007

LISTE D'APTITUDE DE C EN B

La CAPL 2 s'est réunie le 08/10/2007 afin d'examiner les propositions de candidatures pour la liste d'aptitude de C en B de l'année 2008 qui seront ensuite examinées en CAP nationale.

Sur 22 postulants, seuls 3 ont été proposés par la Direction en position « excellent » et 1 en position « très bon ».

En préalable, le président de la CAPL 2 a précisé qu'il s'agissait d'une sélection et non d'un examen et que seuls les **tous meilleurs** devaient être sélectionnés.

Il a rappelé les critères appliqués :

- examen approfondi par la DG des notations des 5 dernières années ;
- la manière de servir doit relever de l'excellence, aucune réserve ni attente dans le dossier ;
- notes d'excellent niveau (dont au moins un + 0,06) au cours des 5 dernières années ;
- pas de baisse de note sur une période de 10 ans ;
- plage d'âge suffisante pour exercer longtemps dans le cadre B (entre 44 ans et 57 ans au 31/12/2008 en théorie, âge moyen retenu pour 2007 : autour de 50 ans) ;
- l'avis du chef de service est essentiel ;
- mobilité géographique et fonctionnelle totale ;
- qualités attendues :
 - disponible dans l'esprit ;
 - savoir-faire preuve d'initiative ;
 - avoir un sens avéré des relations ;
 - être ouvert aux autres ;
 - capacité d'animation et d'encadrement.

Nous avons dénoncé à maintes reprises au cours de cette CAPL le pouvoir discrétionnaire du directeur et la très grande subjectivité des critères de cette sélection.

Dans bien des dossiers, les candidats ont toutes les qualités et toutes les compétences requises pour accéder à cette sélection, mais selon le directeur, il leur manque à chaque fois le petit truc en plus tel « le charisme », « l'envergure », « la capacité à animer et à encadrer », « l'adhésion aux réformes » ...

Il nous apparaît important de signaler que **l'entretien avec le directeur est déterminant**, et que l'impression laissée par le candidat au cours de sa prestation a permis au président soit d'émettre des doutes ou des réserves sur ses capacités d'encadrement, soit de confirmer la position du chef de service.

Il ressort également que l'avis du chef de service est primordial et qu'en cas de pluralité de candidature pour un même service, **seul l'un d'entre eux est choisi** au détriment des autres.

Nous rappelons donc à tous les agents concernés qu'il est essentiel pour eux de faire avancer leur dossier en premier lieu auprès de leur chef de service, et de veiller tout particulièrement à avoir une notation excellente (l'absence d'au moins une note à + 0,06 durant les 5 dernières années empêchera automatiquement le dossier d'aboutir). De même, l'évolution des appréciations et des notes doit être en progression sur cette période.

Tous ces éléments démontrent bien la très grande opacité de la sélection par liste d'aptitude. C'est pourquoi le SNADGI CGT revendique la transformation de la liste d'aptitude par un examen professionnel.

Nous conseillons à tous les candidats de faire appel de notation si cette dernière n'est pas d'excellent niveau, et de se rapprocher des représentants syndicaux CAPistes du SNADGI CGT pour préparer l'entretien.

SOISSONS, le 10/10/2007

Les élus à la CAPL n° 2
Lynda SEUWIN - Olivier LEFEVRE - Roger NGETO